



## 4.4 Objectifs techniques spécifiques

Contrairement aux ambitions et engagements politiques qui sont fixés en fonction du contexte climatique global, les objectifs techniques spécifiques sont définis en fonction des caractéristiques du territoire communal yverdonnois. Ils doivent être à la fois ambitieux mais réalistes du point de vue des technicien·nes et servent à guider le travail quotidien de l'administration communale et de ses différents services.

Ils sont divisés en 2 niveaux:

- Les objectifs clés, qui sont directement liés aux enjeux climatiques et qui servent de « boussole » pour les politiques sectorielles;
- Les objectifs secondaires, qui soutiennent les objectifs clés en précisant davantage le chemin à suivre.

Les objectifs techniques spécifiques sont classés selon les 10 domaines d'action retenus pour la stratégie climatique communale et sont listés sur les fiches établies pour chaque domaine d'action (chapitre 5) avec les actions du plan d'action correspondantes. Il s'agit dans certains cas d'objectifs quantitatifs et dans d'autres d'objectifs qualitatifs.

A travers la *Charte pour le climat et l'énergie des villes et des communes*, Yverdon-les-Bains s'est déjà engagée à viser :

- Un approvisionnement énergétique renouvelable à 100% d'ici 2050;
- Une réduction à proche de zéro des émissions de GES provenant de la mobilité, de l'alimentation et de la consommation, des services et des placements financiers;
- Un mode de vie qui ne dépasse pas les capacités limites de la planète.